

COMMUNAUTE CANTONALE DE CELLES-SUR-BELLE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 24 novembre 2014 - 18h00
Salle des fêtes de Montigné

PRESENTS :

Mesdames PAIRAULT Françoise – CROMER Marie-Thérèse – COUCHE Valérie – BRUNET Sylvie – COUSIN Sylvie
MOREAU Patricia – LEBARS Arlette – THIBAUT Evelyne – LAHMITI Nicole – ROUXEL Patricia
PARANT Dominique

Messieurs GOMES François – ROY Jean-Marie – PICARD Christian – MONNERON Christian
REJOU-MECHAIN Bertrand – NOURIGEON Fabien – NIVAU Christian – FOUCHE Patrice – BOINIER Philippe
COMPERE Francis – FOUCHE Jean-Louis – PROUST Francis – BELLECULLEE Pierre – LAURENT Alain (suppl.)

EXCUSES :

Messieurs MOUSSET Pierre (pouvoir) – JUCHAULT Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Valérie COUCHE

POUVOIRS :

Monsieur Pierre MOUSSET donne pouvoir à Monsieur Bruno BARREAU

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	25
Quorum :	13
Majorité :	13
Date de convocation :	18 novembre 2014
Secrétaire de séance :	Valérie COUCHE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

0 – Préliminaires

- Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du :
 - Lundi 27 octobre 2014
- Relevé de propositions du bureau communautaire du :
 - Mercredi 12 novembre 2014
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Pouvoir

I – Examen des rapports de Monsieur le Président

Dossier 1 – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

1.1 – Présentation

Dossier 2 - Service « enfance – jeunesse »

2.1 – Audit :

- Cahier des charges : information
- Création d'un comité de pilotage

2.2 – Formation : prise en charge des frais

2.3 – Commission sociale :

- Compte rendu du 09-09-2014
- Compte rendu du 30-09-2014

Dossier 3 – Réforme territoriale

3.1 – Etat d'avancement

Dossier 4 – Restaurant du lambon

4.1 – Marché de travaux

Dossier 5 - Dossiers divers

5.1 – Décisions modificatives de crédit

5.2 – Indemnités de conseil

5.3 – Contrat d'assurance groupe des risques statutaires du Centre de Gestion 79

5.4 – 2^{ème} JOURNEE REGIONALE des Maisons et Pôle de Santé en Poitou-Charentes

Dossier 6 - Questions diverses

6.1 – Décisions modificatives de crédit

6.2 – Service « gestion des déchets »

6.3 – Service enfance-jeunesse : projet « Canton Cellois, éveille-toi »

6.4 – Dates à retenir

PROCES VERBAL DE LA REUNION

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pierre BILLARD.

Madame Valérie COUCHE, maire déléguée de Montigné accueille le conseil communautaire et présente la commune. Elle indique qu'il y a à ce jour :

- Une dizaine de parcelles constructibles,
- Que l'école accueille 56 enfants répartis sur deux classes au sein du RPI Verrines-sous-Celles / Montigné / Saint-Médard
- Que l'école s'est agrandie avec une maison de fonction pour les APS avec l'utilisation de deux salles en rez-de-chaussée.

0. PRELIMINAIRES

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du :

- o Lundi 27 octobre 2014

Madame Patricia ROUXEL indique qu'à la page 15, il y a une erreur sur l'affectation des résultats.

Après vérification, aucune anomalie n'a été constatée par le service comptable.

Le procès-verbal est adopté sans autre remarque.

Adoption du relevé de décisions et de propositions du bureau communautaire du :

- o Mercredi 22 octobre 2014

Madame Nicole LAHMITI souhaite s'exprimer sur le 1^{er} point du bureau communautaire. « L'information et le débat sont deux clés de la démocratie.

Monsieur le Président ! Vous ne permettez ni l'une, ni l'autre.

C'est pour cette raison que le 27 octobre 2014, j'ai mis en garde les élus communautaires sur le type de gouvernance."

Par ailleurs, vous avez annoncé ce 24 novembre que vous sollicitiez les conseils d'un avocat à propos du blog de l'association "Osons pour Mougou. Ce n'est pas inscrit dans le compte rendu.

Enfin, j'ai eu une question Monsieur le Président :

- " Combien cela coûtera-t-il au contribuable cellois pour tenter d'intimider une action d'une association citoyenne qui œuvre pour l'intérêt général ?

J'attends toujours la réponse. »

Monsieur Jean-Marie ROY ne veut pas lancer le débat car il n'y a pas de défaut de démocratie au sein de cette assemblée. Il constate que les élus sont incriminés dans le cadre du site « Osons pour Mougou » et personnellement il souhaiterait que les auteurs des commentaires signent leurs propos.

Monsieur François GOMES ajoute qu'il faut faire attention au respect de la personne et reprend le message du mail envoyé à toutes les communes :

« Je vous demande de bien vouloir communiquer à l'ensemble des élus de votre commune, le document PDF joint. Il concerne le centre de loisirs et les discussions sur la future construction d'un ALSH. Nous, "osons pour Mougou", association composée d'élus et de citoyens, avons réalisé ce travail afin que tous les élus du canton soient informés et puissent prendre des décisions en connaissance de cause ».

Il ajoute qu'il respecte le droit à l'information, mais en tant que maire il n'est ni le postier, ni le relais de l'association « osons pour Mougou ».

Arrivée de Patricia ROUXEL à 18h15

Monsieur François GOMES indique également que des noms sont cités dans le blog, mais la personne qui envoie les informations ne les signent pas.

Madame Nicole LAHMITI répond que la boîte aux lettres de la mairie n'est pas une boîte aux lettres personnelle, mais celle du conseil municipal.

Monsieur François GOMES rétorque que la boîte aux lettres de la mairie n'est pas la boîte aux lettres de Madame LAHMITI, c'est-à-dire celle de l'association « osons pour Mougou ».

Monsieur Christian NIVAU rejoint les propos de Monsieur Jean-Marie ROY et ajoute qu'il regrette que les techniciens aient été cités, voire mis en cause.

Monsieur Francis COMPERE apporte son témoignage car il a souvent été mis en cause dans le blog « osons pour Mougou ». L'anonymat est toujours utilisé dans les commentaires du blog. Au sein de l'assemblée, la démocratie est partagée. Il regrette également que des propos et des attitudes similaires aient lieu au sein du conseil municipal.

Monsieur Christian PICARD est étonné de cette situation. Il souhaiterait débattre d'un problème qui concerne les concitoyens et non pas que l'on règle des comptes en occultant les problèmes de fond.

Madame Nicole LAHMITI a l'impression que certains élus n'avaient pas toutes les informations.

Madame Patricia ROUXEL souligne, par rapport au comité de pilotage, que cela a été un peu vite et qu'il n'a pas été tenu compte des communes extérieures.

Monsieur le Président propose d'y revenir tout à l'heure à l'occasion de l'étude du dossier 2.

Monsieur Christian PICARD revient sur le point 6, « Syndicat Mellois des Piscines » où il est noté que depuis l'ouverture d'aquamelle la piscine de Celles-sur-Belle est en baisse constante. Il pense qu'il faut faire attention aux investissements à venir et demande quelle analyse a été faite.

Monsieur Jean-Marie ROY répond que le 1^{er} constat est que la saison a été catastrophique. Cependant, il faut aussi reconnaître une certaine vétusté de la piscine. Néanmoins, la baisse de fréquentation se retrouve également sur les autres piscines extérieures.

Monsieur Christian PICARD ajoute qu'il faut faire attention à cette évolution de la fréquentation.

Monsieur Bertrand REJOU-MECHAIN note que la vétusté rend l'équipement peu attrayant d'où peut-être une baisse de la fréquentation. Une rénovation s'avère nécessaire.

Monsieur Jean-Marie ROY remarque que les membres du club de plongée ne s'y retrouvent pas avec le projet de rénovation. Par ailleurs, il faut également être vigilant avec les coûts de transport car cela représente un coût non négligeable.

Monsieur Bertrand REJOU-MECHAIN ajoute qu'il faut être attentif pour que les créneaux de la piscine ne soient pas diminués.

Monsieur Christian PICARD ajoute qu'il y a également un problème avec l'accès à la piscine de Celles-sur-Belle.

Monsieur le Président répond que ces préoccupations ont bien été relayées par Monsieur Bertrand REJOU-MECHAIN auprès du SMP. Il ajoute également que la rénovation de la piscine de Celles-sur-Belle arrivera en dernier.

Monsieur François GOMES remarque que sur la piscine il y a des estimations qui sont en deçà du marché à conclure. Il faut faire attention aux estimations.

Monsieur Bertrand REJOU-MECHAIN répond que sur le global, il y a 2 % de dérapage de l'enveloppe.

Le compte-rendu du bureau communautaire est adopté sans autre remarque.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie COUCHE est volontaire pour assurer cette fonction.

I. EXAMEN DES RAPPORTS DE MONSIEUR LE PRESIDENT :

1. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

1.1 – Présentation

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Soizic PAUTRET du bureau rivières – protection de la ressource en eau du Conseil Général des Deux-Sèvres.

Madame Soizic PAUTRET présente la compétence GEMAPI et notamment le bassin amont de la Sèvre Niortaise :

1. Une démarche de structuration engagée en 2012
 - La Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle adhère au SYRLA pour 7 communes
 - Les objectifs communs : retrouver une bonne qualité de l'eau, un bon fonctionnement des cours d'eau
 - Un comité de pilotage (syndicats de rivière, Niort, Sciecq, Chauray, Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, IIBSN, DDT, Agence de l'eau)
2. Le bloc de compétences GEMAPI
 - Les compétences :
 - Ciblées et obligatoires
 - Affectées aux communes
 - Exercées par les EPCI à fiscalité propre
 - Instauration d'une taxe facultative

Madame Nicole LAHMITI se demande s'il s'agit de 40 € / habitant soit 120 € pour une famille de 3 personnes.

Monsieur le Président précise que le principe est le même que pour les autres taxes locales, c'est-à-dire une somme divisée par le nombre d'habitants.

Madame Soizic PAUTRET indique qu'il y a un plafond de 40 € / habitant.

Monsieur Christian PICARD ajoute que si la taxe est facultative, personne ne va y aller.

Monsieur Bertrand REJOU-MECHAIN répond que si ce n'est pas la taxe, c'est sur les fonds propre de la collectivité que la contribution sera versée.

Madame Soizic PAUTRET reprend la présentation :

3. Le bloc de compétences GEMAPI
 - Les EPCI peuvent transférer ou déléguer leur compétence
 - Création des EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
 - Existence des EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
 - Et autres syndicats mixtes sans label EPAGE si seulement une partie de la GEMAPI.
4. Les bassins versants et EPCI à fiscalité propre sur le département
5. Conclusion
 - Une réunion du comité de pilotage
 - Proposition d'accompagnement du projet par le Département.

Monsieur François GOMES remarque que l'objectif est de réduire le nombre de syndicats.

Monsieur le Président répond que c'est l'objectif avec l'autorisation de prélever une taxe. Il souligne que le choix du jeudi 27/11 pour la réunion n'est pas judicieux, car il y a le Congrès des Maires.

2 – SERVICE « ENFANCE – JEUNESSE »

Monsieur le Président fait une intervention auprès du conseil communautaire :

De l'avis des membres du bureau, il n'est pas du ressort des mairies de relayer dans la diffusion les écrits très connotés d'une association à vocation électorale.

C'est pourquoi, le bureau à l'unanimité ne cautionne pas cette démarche de l'association « Osons pour Mougou ».

A la demande du bureau, une consultation a été prise vendredi dernier auprès de Maître COUTANT à Poitiers.

Un point sera fait prochainement après le travail de l'avocate. »

2.1 – Audit

- Projet de cahier des charges : information

Monsieur le Président indique que l'objectif est l'installation d'un comité de pilotage pour travailler sur le cahier des charges.

Il ajoute qu'à la suite du conseil communautaire du 29 septembre 2014, l'assemblée a adopté la réalisation d'une étude complémentaire consacrée à l'association « Belle et Lambon » en charge de l'accueil de loisirs sans hébergement sur les pôles de Mougou et Celles-sur-Belle.

Cette étude a pour vocation de mettre en exergue la rigueur de la gestion de l'association et d'appliquer les directives et règlements applicables avec dans une première phase un audit financier ayant comme but la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (de type européen) et la désignation d'un commissaire aux comptes.

La seconde phase de l'étude sera consacrée, avec l'abandon de la bipolarité de l'ALSH sur le canton, à répertorier et analyser les atouts et inconvénients de la construction d'un équipement (destiné à accueillir l'ALSH) sur les communes de Mougou ou Celles-sur-Belle ou tout autre lieu en se reposant sur des éléments d'analyse objectifs et dans le cadre d'une prospective à plus de 10 ans.

Le projet de cahier des charges est délivré à titre d'information.

• Comité de pilotage

Monsieur le Président indique au conseil que le bureau communautaire, lors de la réunion du 12 novembre dernier, a proposé la création d'un comité de pilotage pour participer à l'audit composé de délégués communautaires et notamment Monsieur le Président et Madame la vice-présidente en charge du service social, deux représentants des communes de Mougou et de Celles-sur-Belle, deux représentants des autres communes, les représentants de l'association et les représentants institutionnels (CAF, DDCSPP...).

Ce comité de pilotage aura pour mission de travailler sur le cahier des charges et les communes ont la possibilité de l'amender.

Madame Françoise PAYRAULT remarque que cette étude a déjà été réalisée.

Madame Sylvie COUSIN répond que le rapport n'est pas complet. Dans ce projet, il y a une autre partie.

Monsieur Philippe BOINIER constate que le cabinet ANATER a mené une étude au-delà du CLSH, en travaillant sur l'enfance et la jeunesse du canton. Alors, pourquoi ne pas créer un groupe de travail qui reprendrait les informations délivrées. De plus, quand on rencontre les parents il y a un fort attachement au CLSH de Mougou.

Monsieur Philippe BOINIER ajoute qu'à travers le rapport du cabinet ANATER, on dispose d'informations importantes.

Madame Sylvie COUSIN trouve regrettable de remettre en cause le principe de l'étude qui a été adoptée.

Monsieur Christian PICARD ajoute qu'étant peu informé lors du vote, il souhaiterait que les prochains votes soient pris en connaissance de cause et c'est pourquoi il a proposé la construction d'une réunion de travail.

Madame Sylvie COUSIN répond que c'est l'objet de l'étude.

Madame Françoise PAIRAULT remarque qu'il y a beaucoup de temps passé à faire des études.

Monsieur le Président répond qu'il serait intéressant que le cabinet ANATER puisse être retenu afin de compléter son étude.

Monsieur Christian PICARD remarque qu'aujourd'hui il a des données que l'on ne peut négliger.

Monsieur Jean-Marie ROY demande ce qu'il y a à craindre de cette étude. C'est peut-être apporter de l'eau au moulin de la réflexion.

Monsieur Christian PICARD demande alors pourquoi faire une étude. Il faut voter et agir pour l'intérêt commun.

Monsieur Philippe BOINIER remarque qu'une étude commune a été votée et qu'il serait intéressant de reprendre le cabinet ANATER pour la compléter.

Monsieur Jean-Marie ROY observe que l'on parle de Mougon et Celles-sur-Belle, mais ce qui est important c'est qu'il s'agit avant tout d'un territoire et qu'il faut penser à demain. La question n'est pas de s'accaparer ou non quelque chose.

Il affirme être un peu gêné face à cette situation. La proposition de l'ALSH à Celles-sur-Belle et la SMA à Mougon avait été faite parce qu'il y avait des équipements sur Celles-sur-Belle. Dans 10 ans nous ne serons plus là et la décision nous dépasse. Nous devons donc être le plus sûr possible de nos choix.

Monsieur Francis COMPERE réplique qu'il ne s'agit pas de raisonner en conseiller de base. Il faut avoir une vision plus large sans bataille de clocher. Il faut prendre en considération les parents d'aujourd'hui et de demain. Le cabinet ANATER a fait une projection à 10 ans et nous avons déjà une réponse.

La solution de compléter l'étude par le cabinet ANATER est une bonne démarche si cela est négociable.

Monsieur le Président indique que toutes les communes peuvent faire des amendements et il faut constituer le comité de pilotage. Il propose la composition suivante après un tour de table :

Mesdames Sylvie COUSIN et Marie-Thérèse CROMER (Celles-sur-Belle)

Monsieur Philippe BOINIER et Madame Arlette LE BARS (Mougon)

Monsieur François GOMES (Aigonnay)

Monsieur Pierre BELLECULLEE (Thorigné)

Madame Patricia ROUXEL (Sainte-Blandine)

Monsieur Claude JUCHAULT ou Monsieur Pierre MOUSSET

Madame la Présidente de l'association « Belle et Lambon »

Un membre de l'association « Belle et Lambon »

CAF

MSA

DDCSPP

Madame Nicole LAHMITI, par rapport à l'audit financier a peut-être une proposition. Lors du conseil communautaire de Fressines, elle a posé la question de la date de délibération qui avait été adoptée sur l'abandon de la bipolarité. De plus, il est question de contraintes budgétaires et là une nouvelle étude est lancée.

La proposition est de faire une étude financière sur la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle, car même si elle tient à la base de loisirs du Lambon, cet audit permettra de montrer si la collectivité a vraiment les moyens de l'assumer.

Elle ajoute qu'une étude a été faite sur la SMA entre la gestion associative ou par la collectivité il n'y a pas photo....

Madame Sylvie COUSIN répond qu'il y a un différentiel de 8 000 €, et ce, sans quantifier le travail des bénévoles, ce qui ramène à 0.

Monsieur Christian PICARD souhaite avoir l'étude.

Monsieur François GOMES interpelle Madame Nicole LAHMITI en lui indiquant qu'il ne partage pas cette méthodologie. Ici, il est question d'un dossier et il n'aime pas faire des parallèles. Il ajoute qu'elle a été élue pendant 6 années et elle n'a fait la proposition de terrain qu'en janvier 2014.

Monsieur François GOMES souligne qu'autour de la table chacun peut intervenir et il n'aime pas mettre en opposition des dossiers différents.

Madame Nicole LAHMITI indique qu'elle s'est opposée à l'augmentation de la fiscalité car il avait été annoncé qu'il s'agissait de financer l'enfance – jeunesse. Elle se rend compte que ce n'était pas la réalité. L'audit de l'association n'est pas la bonne démarche. Un audit de la Communauté Cantonale permettrait de dire ce que la collectivité est capable de faire ou non.

Monsieur Jean-Marie ROY répond que par rapport à l'audit, c'est plus un problème administratif et nous savons très bien que l'association est bien gérée.

Départ de Madame Françoise PAIRAULT à 19h25

2.2 – Formation : prise en charge des frais

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle a recruté depuis le 16 juin 2014, Mademoiselle Camille EPRINCHARD dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sur la base d'un CAE (pris en charge à 65 % par l'Etat).

Sa formation (BEPJEPS) est assurée par le CPA Lathus dans la Vienne. Cette dernière se déplace sur son site de formation à ses frais et assure également 50 % des frais d'hébergement et de repas (50 % sont pris en charge par le CPA Lathus). Le montant approximatif s'élève à 179.80 € par semaine de formation.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire la prise en charge des frais de transport et de 50 % des frais d'hébergement et de repas.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

2.3 – Commission sociale

Monsieur le Président fait part de la mise à disposition de locaux pour le CLAS dans les locaux au-dessus du Crédit Mutuel et de la vente de l'ancienne gare et remercie la commune de Celles-sur-Belle.

Monsieur le Président rappelle le CA de l'ALSH qui se déroulera le 03 décembre 2014.

Compte rendu du 09 septembre 2014

Compte rendu du 30 septembre 2014

3 – REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Président indique que c'est un dossier difficile et volontairement la commission communication avait souhaité interroger les différents maires avec trois questions.

Dans la lettre de diffusion du 21 novembre, l'ADM a fait le tour des prochains chantiers et a transmis une note pour permettre de mesurer la baisse de la DGF. Ce sera l'objet de débats lors du congrès des maires. Le projet de communes nouvelles, texte important adopté par l'assemblée nationale le 31/10 préconisant l'assouplissement des conditions de la loi MARCELLIN doit être adopté prochainement par le SENAT.

Localement, il a été également question d'installer la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert dans les prochaines semaines pour passer à la Fiscalité Professionnelle Unique qu'il y ait fusion ou non.

Monsieur le Président ajoute qu'il y a enfin une pression de la part des collègues au sein du SMPM. En effet, il y a eu sous le mandat de N. SARKOZY une réforme de la taxe professionnelle qui a eu une conséquence sur les bases prévisionnelles avec l'augmentation de celles de la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle. Il y a eu un accord des élus de gel des participations au SMPM reconduits en 2013 et 2014. Aujourd'hui, certains collègues souhaitent appliquer les statuts. Sur le fond, il n'y a pas d'arguments à opposer mais la Communauté Cantonale peut revenir sur les réticences affichées lors de la reconduction des contrats. En effet, la collectivité n'a pas été écoutée et va devoir contribuer. Ce sont des éléments qu'il faut avoir en tête.

Il faut savoir que Monsieur Dorrick BARILLOT avait tenu compte de cette perspective avec la réduction de la voilure. Aujourd'hui, il y a de nouvelles demandes que nous allons subir.

Le débat est ouvert.

Monsieur Christian PICARD constate que dans l'analyse, l'objectif est de centraliser vers les zones urbaines au détriment du rural. On a des soucis à se faire et notamment avec la réorganisation des départements qui risquent de transférer des compétences au niveau local. Il ajoute qu'il est de la responsabilité des élus d'organiser le milieu rural. Monsieur Christian PICARD aimerait qu'une réflexion soit menée sur ce sujet.

Monsieur Jean-Marie ROY répond que le débat aura lieu, mais pour l'instant il faut connaître le cadre c'est-à-dire attendre de voir la réforme adoptée. Sur le ressenti, il ne semble pas que les préfets aient la même attitude que précédemment. Le fond du débat réside dans la réduction des moyens. En effet, ce qui est sûr et certain, c'est que les financements croisés vont s'achever et il va falloir se débrouiller seul.

Monsieur Christian PICARD note que plutôt que de partager la richesse ou la misère, il y a la solution de partager les deux.

Monsieur Jean-Marie ROY répond que c'est là que l'on parle de péréquation horizontale : le FPIC. Le débat nous l'avons avec des éléments chiffrés et il faut tout prendre en compte.

Madame Nicole LAHMITI demande quand les seuils seront connus.

Monsieur le Président répond qu'ils devraient être donnés courant décembre et ajoute qu'il y a également un élément important qui est le diagnostic du SCOT.

Monsieur le Président indique qu'il est envisagé de faire un retour d'informations vers tous les conseils communautaires et souhaite que cela soit fait à la salle des halles à Celles-sur-Belle en présence de tous les conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Marie ROY acquiesce et ajoute qu'il est clair que si l'on transfère la fiscalité FPU, il faut également réfléchir sur la dynamique des dépenses ce qui est lourd de conséquences.

Monsieur Christian PICARD observe que dans le cadre de l'application de la réforme avec les éventuelles fusions, les petites communes n'auront pas beaucoup droit à la parole.

Monsieur François GOMES remarque qu'au niveau de la gouvernance sur le Pays Mellois il y aura un problème car nous ne sommes que 9 communes. L'expression faite dans l'info Cellois par les maires est personnelle et si le Préfet a des directives il aura les cartes en main. Il faut malgré tout rester soudés.

Monsieur le Président ajoute que sur ce sujet il y a débat à tous les échelons.

Monsieur Jean-Marie ROY ajoute qu'il y a un élément non négligeable dans les réorganisations locales qui est la récupération par le Syndicat Plaine de Courance de toutes ses compétences.

Monsieur Christian NIVAU remarque que ce qui est vrai avec un territoire ne sera pas reproductible avec un autre. Il souligne par ailleurs que sur le communiqué de Monsieur Manuel VALLS il n'y aura pas d'application automatique.

Monsieur le Président clos le débat pour ce soir.

4 – RESTAURANT DU LAMBON

4.1 – Marché de travaux

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le marché de création d'une chaufferie au restaurant du Lambon a été publié le 09 septembre 2014 et se compose de 6 lots :

- Lot 1 : Terrassement – gros œuvre
- Lot 2 : Etanchéité multicouche
- Lot 3 : Menuiserie extérieure – aluminium – serrurerie
- Lot 4 : Faux-plafonds – isolation thermique
- Lot 5 : Chauffage – plomberie – électricité
- Lot 6 : Charpente bois

Après les commissions d'appel d'offres des 03 et 24 octobre derniers pour l'ouverture et l'analyse des offres et celle du 07 novembre pour la renégociation des prix, les offres des entreprises suivantes ont été reçues.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT		
		Offres	Option 2	Option 3
Lot 1 : Terrassement – gros œuvre	BRISSON	19 806.56 €		
Lot 2 : Etanchéité multicouche	DME	3 716.00 €		
Lot 3 : Menuiserie extérieure – aluminium – serrurerie	MOYNET ALU	13 051.30 €	6 765.65 €	
Lot 4 : Faux-plafonds – isolation thermique	NOCQUET	4 278.93 €		
Lot 5 : Chauffage – plomberie – électricité	SEGUIN CHRISTIAN	32 500.00 €		1 486.00 €
Lot 6 : Charpente bois	POUGNAND	20 858.76 €		

Option 2 : Huisserie, porte d'accès à la terrasse par le bar

Option 3 : Adoucisseur

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

5 – DOSSIERS DIVERS

5.1 – Décisions modificatives de crédit

Dans le cadre de l'anticipation de la clôture de l'année budgétaire 2014, il est proposé les décisions modificatives concernant :

- Le budget général
- Le budget base de loisirs

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

5.2 – Indemnités de conseil

Monsieur le Président présente au vote du conseil communautaire la proposition d'indemnité de conseil au profit du comptable public pour l'année 2014.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

5.3 – Contrat d'assurance groupes des risques statutaires du Centre de Gestion des Deux-Sèvres

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'autoriser le CDG 79 à mettre en concurrence le contrat d'assurance groupe des risques statutaires du centre de gestion arrivant à terme le 31 décembre 2015.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité

5.4 – 2^{ème} JOURNEE REGIONALE des Maisons et Pôle de Santé en Poitou-Charentes

Monsieur le Président demande si quelqu'un est intéressé pour participer à cette journée.

Monsieur Christian PICARD souhaite s'inscrire.

6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1 – Décisions modificatives de crédit

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le cabinet Juricia Conseil a réalisé une étude concernant l'optimisation des cotisations de sécurités sociales. La régularisation, du mois d'avril 2011 au mois de janvier 2014 au titre du service « Aide à domicile » s'élève à 61 221,00 €. La Communauté Cantonale de Celles sur Belle a adressé une demande de remboursement auprès des services de l'URSSAF.

Le cabinet (avec lequel la collectivité a signé une convention) se rémunère à hauteur de 40 % des économies potentielles, soit 24 488,40 € HT.

Il est proposé au vote du conseil communautaire, suite à l'accord de l'organisme de tutelle (Conseil Général), la décision modificative n°3 sur le budget « Aide à domicile ».

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

6.2 – Service « gestion des déchets »

o Créances en non-valeur :

Monsieur le Président propose au conseil communautaire l'admission des créances en non-valeur au sein du service « gestion des déchets » pour un montant s'élevant à 3 335,73 €.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

o Appel à projet « ZERO GASPILLAGE ZERO DECHET »

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le nouveau programme national de prévention des déchets 2014-2020 a pour objectif une baisse de 7% des déchets ménagers et assimilés. Aussi, le ministère de l'écologie a lancé un appel à projets qui a pour objectif de soutenir une politique intégrée concernant la prévention et la gestion des déchets. Des soutiens financiers pour la réalisation d'étude de faisabilité pour certains projets et pour la mise en place d'une animation territoriale seront proposés. En revanche, seuls 20 territoires au niveau national seront retenus.

C'est pourquoi le SMITED propose de répondre à cet appel à projets pour le compte de ses adhérents. La candidature doit être déposée au plus tard le 5 décembre 2014.

Aussi, il est demandé à la Communauté Cantonale de Celles sur Belle de s'engager avec le SMITED dans cette démarche.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

6.3 – Service enfance jeunesse : Projet « Canton Cellois, éveille toi »

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation de ce projet, le bureau communautaire a souhaité que des financements soient recherchés. Il est proposé au vote le plan de financement suivant :

Dépenses	€	Recettes	€
Achats	2500	CAF	2000
Autres services extérieurs	4760	Région (CRDD)	5428
Emplois des contributions volontaires en nature	2500	Autofinancement	2332
Total	9760	Total	9760

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

6.4 – Dates à retenir :

- Mise en place d'une commission sur l'avenir de l'Ecole de Musique du Pays Mellois : représentants de la Communauté Cantonale de Celles sur Belle

Monsieur le Président indique qu'un courriel sera envoyé à toutes les communes pour la désignation des représentants.

- Avenir du système énergétique dans notre département : Vendredi 5 décembre à 10h00 au SIEDS

Monsieur le Président demande à ce que les conseillers municipaux donnent leurs positions sur le FPIC. A ce jour, seuls Prailles et Thorigné ont adopté le versement intégral à la Communauté Cantonale.

Monsieur Christian PICARD souhaite connaître le nom de l'organisme qui met des conteneurs de récupération de vêtements.

Monsieur Patrice GERMAIN indique qu'il s'agit de l'Ets TRIO qui effectue une collecte en déchèterie.

- Bureau Communautaire :
 - Mercredi 10 décembre 2014
 - Mercredi 14 janvier 2015
 - Mercredi 11 février 2015
 - Mercredi 18 mars 2015
 - Mercredi 15 avril 2015
 - Mercredi 13 mai 2015
 - Mercredi 17 juin 2015
 - Mercredi 15 juillet 2015
 - Mercredi 16 septembre 2015
 - Mercredi 14 octobre 2015
 - Mercredi 18 novembre 2015
 - Mercredi 9 décembre 2015
- Conseil communautaire :
 - Lundi 15 décembre 2014
 - Lundi 26 janvier 2015
 - Lundi 23 février 2015
 - Lundi 30 mars 2015
 - Lundi 27 avril 2015
 - Mardi 26 mai 2015
 - Lundi 29 juin 2015
 - Lundi 27 juillet 2015
 - Lundi 28 septembre 2015
 - Lundi 26 octobre 2015
 - Lundi 30 novembre 2015
 - Lundi 14 décembre 2015

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Président lève la séance à 20h10

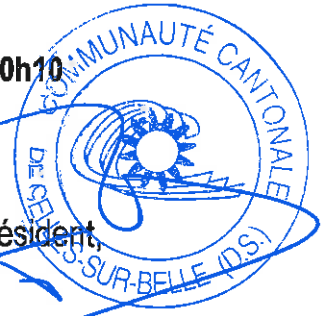
CELLES.SUR.BELLE, Le 1^{er} décembre 2014

Le secrétaire de séance

V. COUCHE

Le Président,

F. PROUST



GOMES François		NOURIGEON Fabien	
MOUSSET Pierre	Excusé	BOINIER Philippe	
BARREAU Bruno		THIBAUT Evelyne	
ROY Jean-Marie		COMPÈRE Francis	
PICARD Christian		LE BARS Arlette	
MONNERON Christian		LAHMITI Nicole	
PAIRAULT Françoise		JUCHAULT Claude	Excusé
CROMER Marie-Thérèse		ROUXEL Patricia	
COUCHE Valérie	Secrétaire de séance	FOUCHE Jean-Louis	
BRUNET Sylvie		PROUST Francis	Président
COUSIN Sylvie		PARANT Dominique	
REJOU-MECHAIN Bertrand		BELLECULLEE Pierre	
MOREAU Patricia		NIVAU Christian	
FOUCHE Patrice			